

déchèteries intercommunales



livret d'accueil



**BANDOL
LE BEAUSSET
SAINT-CYR-SUR-MER
SANARY-SUR-MER
SIGNES**

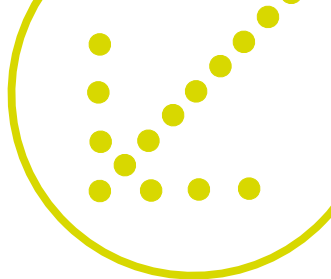


sommaire

- 3 le mot du Président
.....
- 4 la communauté Sud Sainte Baume
et le tri
.....
- 5 carte d'accès
modalités d'obtention
.....
- 6 déchets acceptés
.....
- 7 déchets refusés
.....
- 8-9 limitation de dépôt
.....
- 10 extraits du règlement
.....
- 11 quelques liens utiles
.....
- 12 infos pratiques



le mot du Président



Les déchèteries intercommunales, au nombre de cinq, sont au cœur du dispositif environnemental du territoire communautaire.

Je les souhaite performantes et accueillantes.

Pour cela nous avons la possibilité d'agir sur les dispositifs humains et matériels avec nos partenaires.

Au niveau des moyens humains, nous nous inscrivons par l'intermédiaire de l'association Kroc'Can dans le choix de l'économie solidaire et sociale en favorisant l'insertion des citoyens du territoire.

Concernant les moyens matériels, un nouveau dispositif en partenariat avec le Sittomat (Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise), le « Roll-packer » a été mis en place dans chaque déchèterie, il permet de réduire le bilan carbone.

En effet, compactés, les déchets prennent moins de place et les camions font donc moins de rotations pour les évacuer.

Assurer un service de proximité et de qualité est notre manière d'encourager les gestes citoyens auprès des particuliers comme des professionnels. Mais, maintenir le territoire propre est également l'affaire de tous.

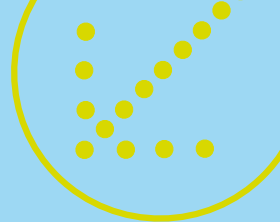
Conteneurs, points d'apport volontaire et déchèteries ne sont que des moyens mis à la disposition de tous et il convient de prendre l'habitude d'en faire bon usage.

Les nouvelles cartes d'accès sont à votre disposition avec ce livret. Il présente dans ses grandes lignes le fonctionnement de l'ensemble des déchèteries.

Pour une qualité de l'environnement à appréhender ensemble ...

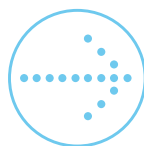
Ferdinand BERNHARD
Président de la communauté Sud Sainte Baume





la communauté Sud Sainte Baume et le tri

Depuis 14 ans, les déchèteries ont été régulièrement améliorées pour répondre aux usagers et cela continue.



- 2000** Transfert de la déchèterie du Beausset à la CCSSB.
- 2004** Transfert de la déchèterie de Signes à la CCSSB.
- 2005** Mise en place de compacteurs à déchets incinérables et de broyeurs à végétaux dans les déchèteries intercommunales du Beausset et de Signes.
- 2007** Création – travaux et ouverture de la déchèterie intercommunale de Saint-Cyr-sur-Mer.
- 2008**
- 2010** Création d'une rampe d'accès et réorganisation du sens de circulation à la déchèterie intercommunale de Signes.
- 2011** Mise en place de nouveaux rouleaux-compacteurs dans les déchèteries intercommunales de Saint-Cyr-sur-Mer et du Beausset.
- 2012** La commune de Bandol rejoint la CCSSB et sa déchèterie est transférée, elle sera entièrement restructurée pour une sécurité améliorée, une optimisation de l'espace et un accroissement du tri sélectif.
- 2013** Suite à l'intégration de la commune de Sanary-sur-Mer, sa déchèterie est transférée.
- 2014** Mise en place des cartes d'accès aux déchèteries intercommunales et du livret d'accueil à destination des usagers.



carte d'accès

modalités d'obtention



Vous êtes un particulier

Lors de votre visite en déchèterie munissez-vous des photocopies :

- > de votre pièce d'identité,
- > d'un justificatif de domicile (quittance EDF, facture d'eau, facture de téléphone),
- > de la carte grise d'un ou deux véhicules que vous utiliserez pour accéder aux déchèteries.



Vous êtes un professionnel

Lors de votre visite en déchèterie munissez-vous :

- > du feuillet d'inscription au registre du commerce (K-bis),
- > de l'adresse de la société située sur la communauté Sud Sainte Baume,
- > de la photocopie de la carte grise du ou des véhicules utilisés pour accéder aux déchèteries.

Vous serez avisés de la création de votre carte par mail ou par texto.

Vous pourrez faire réaliser votre carte et la récupérer sur place le jour même aux déchèteries de :

Sanary-sur-Mer

**le mardi et le jeudi
de 9h à 12h et de 14h à 16h30
04 94 07 30 59**

Saint-Cyr-sur-Mer

**le lundi, le mercredi et le vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h30.
04 94 07 00 99**

Si vous êtes en possession de l'ancienne carte d'accès, vous devez la faire remplacer par la nouvelle carte à code barre.

Votre demande de carte peut également se faire depuis le site Internet www.kroccan.com - Rubrique Badge d'accès déchèterie.

déchets acceptés



Déblais
et gravats inertes,
déchets non inertes
(plâtre, placo-plâtre
avec polystyrène)



Huiles
minérales
et huiles de
friture



Ferrailles
et métaux non ferreux



Cartons



Encombrants
ménagers



Verre
(bouteilles,
bocaux, ...)



Déchets verts
du jardin



Verre plat,
fenêtres,
pare-brise



D.E.E.E.
(déchets
d'équipements
électriques et
électroniques)



Bouteilles
et flacons en
plastique



Déchets
dangereux
des ménages,
radiographies



Piles et
accumulateurs,
batteries



Pneus sans jante
de véhicules légers



Cartouches
d'imprimantes



Bouteilles
de gaz,
fusées de
détresse*



Vêtements

* uniquement sur Saint-Cyr-sur-Mer,
Bandol et Sanary-sur-Mer

déchets refusés



Déchets hospitaliers
et médicaux,
anatomiques
ou infectieux



Graisses,
boues de station
d'épuration,
fumiers



Pneus montés sur
jante, de camion et
de machine agricole



Déchets
d'amiante liée
ou libre



Cadavres d'animaux



Produits explosifs



Laines minérales
(verre, roche),
fibrociments,
Eternits



Déchets
radioactifs

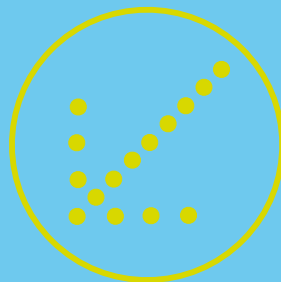
important



Dans le cas où le déchet serait refusé, le personnel de la déchèterie indiquera, dans la mesure du possible, le lieu où le déchet pourra être déposé. Vous pouvez également consulter le règlement intérieur de la déchèterie dans lequel plusieurs adresses sont à votre disposition (cas des médicaments, des produits infectieux, des déchets d'amiante, des éléments de carrosserie de véhicule, etc.).

La direction régionale de L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) peut vous mettre en lien avec des professionnels (www.ademe.fr/regions).

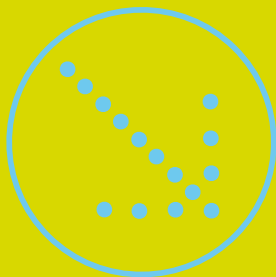
limitation de dépôt



Les quantités de vos dépôts sont limitées pour certains déchets.

vous êtes un particulier

NATURE DES DÉCHETS	DÉPÔT JOURNALIER	DÉPÔT HEBDOMADAIRE
GRAVATS	jusqu'à 1 m ³	jusqu'à 3 m ³
OBJETS ENCOMBRANTS	jusqu'à 1 m ³	jusqu'à 3 m ³
DÉCHETS VERTS	jusqu'à 2,5 m ³	jusqu'à 7,5 m ³
HUILE DE FRITURE	jusqu'à 10 litres	jusqu'à 30 litres
PEINTURE, ACIDES, PRODUITS CHLORÉS, SOLVANTS, PHYTOSANITAIRES, ETC ...	jusqu'à 5 litres	jusqu'à 15 litres
PRODUITS DE LABORATOIRE ET NON IDENTIFIÉS, PRODUITS À BASE DE MERCURE, LAMPES DE PRESSION	jusqu'à 0,5 litres	jusqu'à 1,5 litres
FLUORESCENTS OU NÉONS	jusqu'à 5 unités	jusqu'à 15 unités
PALETTES	jusqu'à 2 unités	jusqu'à 8 unités
PNEUMATIQUES DE VÉHICULES LEGERS	jusqu'à 2 unités	jusqu'à 8 unités



vous êtes un professionnel

Les quantités de vos dépôts sont limitées pour certains déchets.

NATURE DES DÉCHETS	DÉPÔT JOURNALIER	DEPÔT HEBDOMADAIRE
GRAVATS	1 m³	3 m³
PLÂTRES	1 m³	3 m³
BOIS	1 m³	3 m³
ENCOMBRANTS	1 m³	3 m³
DÉCHETS TOXIQUES EN QUANTITÉS DISPERSÉES (DTQD)	0,5 l	1,5 l
DÉCHETS VERTS	2,5 m³	7,5 m³

Vous êtes autorisés à déposer les déchets uniquement issus de votre activité professionnelle.

Vous ne pouvez pas déposer de pneumatiques.

extraits du règlement



L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants et professionnels des 9 communes de la communauté Sud Sainte Baume : Bandol, Le Beausset, La Cadière d'Azur, Le Castellet, Evenos, Riboux, Saint-Cyr-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, Signes.



L'accès est limité aux véhicules de P.T.A.C max de 3,5 t.



Les usagers sont tenus de trier et de séparer eux-mêmes les différents matériaux.



Le responsable du site est habilité à refuser des déchets qui, par leur nature, leur forme, leur dimension, leur volume ou quantité, présentent un danger ou des sujétions particulières pour l'exploitation.

En cas de déchargement de matériaux non admis, les frais de reprise et de transport seront à la charge du contrevenant. Ce dernier pourra se voir interdire l'accès à la déchèterie et supporter les dommages et intérêts susceptibles d'être dus à la collectivité.



Tout dépôt devient la propriété du site et relève de la responsabilité de la communauté Sud Sainte Baume.

Toute récupération est interdite.



Règles de sécurité générale

Il est interdit de descendre dans les bennes, d'accéder à la plateforme inférieure, de fumer à l'intérieur de l'enceinte des déchèteries où que l'on se trouve sur le site, de monter sur les garde-corps, de faire rouler les véhicules sur les trottoirs, de jeter des déchets dans une benne signalée fermée.

quelques liens utiles

www.cc-sudsaintebaume.fr (*onglet environnement*)

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

www.guide-dechets-paca.com

www.ademe.fr/dechets

www.var.fr/gestion-des-dechets



infos pratiques



horaires d'ouverture

déchèteries de
Bandol - Le Beausset
St Cyr-sur-Mer - Signes

du lundi au samedi

de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

le dimanche

de 08h00 à 12h00 sauf Signes

déchèterie de
Sanary-sur-Mer

du lundi au samedi

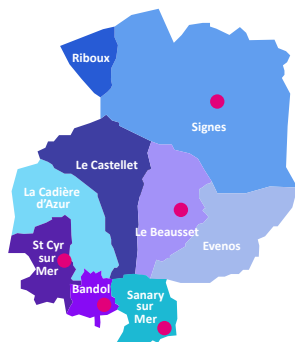
de 08h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15

le dimanche

de 08h00 à 11h45

*En 2015 ces horaires seront harmonisés
sur ceux des autres déchèteries.*

*Toutes les déchèteries sont fermées
les jours fériés.*



coordonnées



Bandol

Chemin de Roumpinas
04 94 32 27 43

Le Beausset

RN8, Quartier Pas de Pouyen
04 94 98 77 27

Saint-Cyr-sur-Mer

Chemin intercommunal
du Valladou
04 94 07 00 99

Sanary-sur-Mer

1096 route de la gare
04 94 07 30 59

Signes

rue Croix-vieille
Lieu-dit «Les Ferrages»
04 94 25 02 34

